

10 sep 2004 -16:10

CP-la Fondation Ghislenghien

Sur proposition du Premier Ministre, le Conseil des Ministres a décidé de créer la Fondation "Ghislenghien" qui assurera l'assistance financière aux victimes non assurées de la catastrophe de Ghislenghien.

Sur proposition du Premier Ministre, le Conseil des Ministres a décidé de créer la Fondation "Ghislenghien" qui assurera l'assistance financière aux victimes non assurées de la catastrophe de Ghislenghien.

La Fondation gèrera et répartira la somme de 2,2 millions d'euros offerte par Assuralia et Fluxsys sous la forme de compensations financières aux victimes et/ou à leur famille. La Fondation, gérée par les représentants du Gouvernement, sera assistée par une petite équipe d'experts administratifs. Ces experts établiront les critères objectifs selon lesquels les moyens devront être répartis. Les experts accompagneront chaque dossier individuellement et émettront des avis en la matière, tout en tenant compte de la situation personnelle de chaque victime. Endéans une semaine, une première compensation sera prévue pour les victimes non assurées et ce, avant d'entamer l'examen des dossiers individuels. Il s'agira d'un montant forfaitaire à concurrence de 3000 euros octroyés aux personnes hospitalisées pendant au moins 72 heures et de 1500 euros pour celles dont l'hospitalisation n'a pas dépassé les 72 heures.